

Communiqué de presse – 24 novembre 2017

## Lancement du nouveau label « Construction Quality patrimoine » pour les couvreurs

**Une nouvelle déclinaison du label « Construction Quality » (CQ) est désormais accessible pour les entreprises actives dans la couverture de toiture en ardoise naturelle. Créée sous l'impulsion de René Collin, Ministre wallon du Patrimoine, et de Pierre-Yves Jeholet, Ministre wallon de l'Economie, ce dispositif est en passe de s'imposer comme une nouvelle référence en termes de qualité de travail et d'organisation sur les chantiers patrimoniaux et plus spécifiquement pour le métier de couvreur. Son nom ? Le label « Construction Quality patrimoine ». Celui-ci aura une portée nationale dès sa mise en œuvre effective.**

Le label « Construction Quality patrimoine » a pour objectif premier de mettre en avant les compétences techniques des entreprises de couverture, et plus globalement des hommes et des femmes qui les composent. Par ce biais, les sociétés actives dans le secteur peuvent ainsi démontrer leur capacité à réaliser efficacement les travaux qui leurs sont confiés, et ce dans le respect des règles de l'art. **Un vrai « plus » pour éviter les nombreuses malfaçons auxquelles tout un chacun peut être confronté !**

Conscients de l'importance de l'existence d'un tel label, la Confédération Construction Wallonne (CCW), la Confédération Construction Toiture (CCT), l'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) et le Service Public de Wallonie (SPW), se sont associés aux Ministres Collin et Jeholet afin de lancer ce dispositif destiné, dans un premier temps, aux couvreurs. L'ASBL « Construction Quality » en étroite collaboration avec le BCCA (Belgian Construction Certification Association) a été chargé, dans le cadre de l'Alliance Patrimoine-Emploi, de piloter la phase test de **ce label de qualité**.

**Ce dernier** aura pour cible première les entreprises de couverture actives sur les chantiers de restauration du patrimoine et désireuses de faire connaître et reconnaître leurs compétences et leur excellence en la matière.

Pour rappel, l'objectif général du système « Construction Quality » est d'instaurer une pleine confiance :

- dans les compétences et la bonne organisation des entreprises actives dans le secteur belge de la construction ;
- dans le respect des normes de qualité les plus rigoureuses au niveau technique ;
- dans l'attention que celles-ci portent à la qualité, la sécurité, l'environnement, et la durabilité ;
- dans l'entière satisfaction de la clientèle, en veillant à garantir une qualité constante dans l'exécution des travaux.

Dès lors, pour obtenir ce label, de multiples critères devront être rencontrés par les couvreurs. **Ceux-ci étant véritablement axés sur la compétence des entreprises et le respect des règles de l'art.** Deux éléments intimement liés.

Afin d'adapter ces critères aux travaux devant être réalisés par l'entreprise, 4 catégories ont été établies. Cette catégorisation permettra au donneur d'ordre de cibler au mieux les compétences requises par chantier. Par ailleurs, ces catégories ont également été établies en lien avec les formations mises à disposition par le secteur aux couvreurs.

**Afin d'obtenir leur label, les entreprises de couverture devront :**

- **rentrer un dossier administratif**, reprenant notamment des références de travaux réalisés et la liste de leur personnel, en prenant le soin d'indiquer leur qualification et leur parcours scolaire et professionnel ;
- **se soumettre à un audit initial**. Celui-ci se déroule en partie au bureau et en partie sur chantier ;
- **disposer d'un personnel ayant réussi une pièce d'épreuve**, à savoir réaliser un ardoisage, un raccord, ou autre, sur une maquette représentant une partie de toiture à l'échelle 1/1 ou 1/2. La réussite de la pièce d'épreuve sera quant à elle sanctionnée par une attestation de réussite.

Une fois ces conditions remplies, l'entreprise pourra alors être labellisée sur la base de la décision du Comité de labellisation. Celui-ci étant constitué d'experts, de maîtres d'œuvre, de représentants d'entreprises et de maîtres d'ouvrage, ainsi que d'autres parties prenantes.

**La vérification ne s'arrête pas là.** Tout au long de la période de validité de leur label, des audits annuels de suivi et divers contrôles réguliers seront réalisés, et ce afin de s'assurer que la société maintienne son niveau de qualité d'exécution et qu'elle soit en ordre avec ses obligations sociales et fiscales.

Autant dire que les entreprises qui disposeront de ce label apporteront de sérieux arguments aux personnes désireuses de collaborer avec elle.

Actuellement, une phase test est en cours auprès de 7 entreprises de qualité ayant souhaité y participer, plus particulièrement en matière de travaux de couverture en ardoises naturelles. **La conférence de presse de ce matin, lors du Belgian Roof Day, fût l'occasion pour le Ministre Collin de remettre à ces 7 entreprises leur attestation de labellisation.**



**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**ASBL Construction Quality**

Téléphone : 02/238.24.29

Email : [info@constructionquality.be](mailto:info@constructionquality.be)

Adresse secrétariat : Rue d'Arlon 53 - 1040 Bruxelles

**A propos de la CCW :** La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.